



BULLETIN COMMUNAL DE MATZENHEIM

N° 03/21
09/02/2021

ÉCOLES COMMUNALES INSCRIPTIONS 2021 RAPPEL

Pour l'école maternelle :

Les parents des enfants nés en 2018 et résidant à Matzenheim devront se présenter en mairie dès à présent et jusqu'au 15 février 2021.

Pour l'école élémentaire :

Les parents des enfants nés en 2015 et résidant à Matzenheim devront se présenter dès à présent et jusqu'au 15 février 2021.

Merci de venir avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant pour les vaccinations.

Pour les couples séparés ou divorcés, la signature des deux parents sera indispensable.

Les parents des nouveaux ou futurs habitants souhaitant scolariser leurs enfants nés en 2018, 2017 et 2016 sont priés de se faire connaître en mairie.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG MATZENHEIM/OSTHOUSE



Le prochain don du sang aura lieu
MERCREDI 17 FEVRIER 2021 DE 17H A 20H
A L'ECOLE ELEMENTAIRE « LES TILLEULS »

Merci de ramener votre carte d'identité et de vous munir de l'attestation de déplacement en cochant la case « déplacement pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ».

Pour raison sanitaire, le repas à l'issue du don sera servi sous forme de plateau repas.

On compte sur vous !

CRUE DE L'ILL : PRUDENCE !

La crue de l'Ill a attiré de nombreux promeneurs venus admirer le paysage.

Nous avons constaté la présence de promeneurs quelque peu imprudents. Des enfants, seuls, ont été vus les pieds dans l'eau à quelques dizaines de centimètres du lit de l'Ill avec le risque de glisser et d'être emportés par le courant.

Soyez prudents ! Ne laissez pas vos enfants aller seuls au bord de l'eau.

Ne vous promenez pas dans les zones inondées même avec des bottes de pêcheurs ; la présence d'un trou rempli d'eau reste toujours possible et le courant peut vous emporter.

DEJECTIONS CANINES :

Vous êtes nombreux à promener vos chiens dans les rues, les champs, la forêt, etc..

Nous vous rappelons que vos chiens doivent être tenus en laisse obligatoirement et que vous devez tenir vos chiens aux pieds à proximité des écoles lors des entrées et sorties des élèves afin d'éviter tout accident.

Par ailleurs, il est obligatoire de ramasser les déjections de vos chiens ; des distributeurs sont à votre disposition et, au besoin, vous pouvez vous rendre en mairie pour chercher des sachets. Trop souvent, et à juste titre, des habitants excédés nous signalent que des propriétaires de chiens laissent leurs déjections sur la voirie ou sur les chemins ruraux.

Merci de respecter votre voisinage et de ramasser les crottes de vos chiens !

GARDE D'ENFANTS :

Assistante
Maternelle agréée
dispose de deux
places pour enfants
scolarisés ou une
place pour un enfant
à partir de 2 ans.

Tél
06 43 87 20 76

